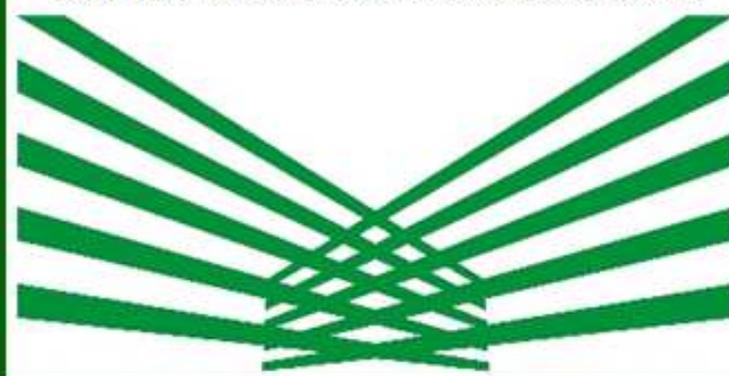


PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

REVUE IVOIRIENNE DE PHILOSOPHIE ET DE SCIENCES HUMAINES



Volume V - Numéro 9

Juin 2015

ISSN : 2313-7908

PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Revue Ivoirienne de Philosophie et de Sciences Humaines

Directeur de Publication : Prof. Doh Ludovic FIÉ

Boîte postale : 01 BP V18 ABIDJAN 01

Tél : (+225) 03 01 08 85

(+225) 03 47 11 75

(+225) 01 83 41 83

E-mail : administration@perspectivesphilosophiques.net

Site internet : [http:// perspectivesphilosophiques.net](http://perspectivesphilosophiques.net)

ISSN : 2313-7908

Perspectives Philosophiques n°009, Premier semestre 2015

Directeur de publication : **Prof. Doh Ludovic FIÉ**, Professeur des Universités
Rédacteur en chef : **M. N'dri Marcel KOUASSI**, Maître de Conférences
Rédacteur en chef adjoint : **M. Assouma BAMBA**, Maître de Conférences
Secrétaire de rédaction : **Dr Blé Silvère KOUAHO**, Maître-Assistant

COMITÉ DE REDACTION

: **M. Abou SANGARÉ**, Maître de Conférences
: **M. Donissongui SORO**, Maître de Conférences
: **M. Kouassi Edmond YAO**, Maître de Conférences
: **Dr Alexis KOFFI KOFFI**, Maître-Assistant
: **Dr Kouma YOUSOUF**, Maître-Assistant
: **Dr Lucien BIAGNÉ**, Maître-Assistant
: **Dr Nicolas Kolotioloma YEO**, Maître-Assistant
: **Dr Steven BROU**, Maître-Assistant

Trésorier : **Dr Grégoire TRAORÉ**, Maître-Assistant
Responsable de la diffusion : **M. Antoine KOUAKOU**, Maître de Conférences

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Prof. Aka Landry KOMÉANAN, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
M. Antoine KOUAKOU, Maître de Conférences, Métaphysique et Éthique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Ayénon Ignace YAPI, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA
Prof. Azoumana OUATTARA, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Catherine COLLOBERT, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa
Prof. Daniel TANGUAY, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa
Prof. David Musa SORO, Professeur des Universités, Philosophie ancienne, Université Alassane OUATTARA
Prof. Doh Ludovic FIÉ, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA
Prof. Henri BAH, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA
Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal
Prof. Jean Gobert TANOÛ, Professeur des Universités, Métaphysique et Théologie, Université Alassane OUATTARA
M. Kouassi Edmond YAO, Maître de Conférences, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA
Prof. Lazare Marcellin POAMÉ, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Mahamadé SAVADOGO, Professeur des universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou
M. N'Dri Marcel KOUASSI, Maître de Conférences, Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Samba DIAKITÉ, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA
Prof. Yahot CHRISTOPHE, Professeur des Universités, Métaphysique, Université Alassane OUATTARA

SOMMAIRE

1. La société digitale et les racines de la cybercriminalité, Tiéba KARAMOKO.....	1
2. Lecture spinoziste de l'idéal panafricain de Kwame NKRUMAH, Nathalie DON.....	20
3. De l'idée d'une philosophie africaine à la problématique de l'africanité, Donyo Koffi AGBENOKO	38
4. Système capitaliste et déconstruction de la famille, Django KOUAME.....	50
5. Le fondement kantien des mathématiques, Bernard Yao KOUASSI	64
6. Statut de chef de ménage et a-parentalité au Bénin : les OEV du SIDA en intégration, Gilles Expédit GOHY.....	84
7. La "confucianisation" de l'environnement sociopolitique chinois depuis 1978, un modèle de système politique applicable aux tiers- monde, Irié Severin ZAN BI.....	118
8. Les marchés de Libreville: situation socio-géographique et typologie générale. Pour une application de la méthode d'observation, René Casimir Zoo EYINDANGA.....	136
9. Le renouveau de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (1992-2008), Tanoh Raphaël BEKOIN.....	158
10. La rhétorique des passions dans le livre biblique de Job, Loukou Fulbert KOFFI.....	179
11. L'emphase dans le récit : une vue de la diaphore et de la PFP dans <i>Eve et L'enfer</i> de Houévi Georgette TOMÈDÉ, N'GUESSAN KOUADIO.....	195
12. Héroïsme épique et représentation de la figure féminine : la femme et le destin de SOUNDJATA dans <i>L'épopée mandingue</i> de Djibril Tamsir NIANE, Jacques Raymond Koffi KOUACOU.....	216
13. Quand l'Afrique voyage, l'Europe se "provincialise". Esquisse d'une historiographie de l'exotisme à rebours dans la littérature viatique africaine, Jean Francis EKOUNGOUN.....	232

LIGNE ÉDITORIALE

L'univers de la recherche ne trouve sa sève nourricière que par l'existence de revues universitaires et scientifiques animées ou alimentées, en général, par les Enseignants-Chercheurs. Le Département de Philosophie de l'Université de Bouaké, conscient de l'exigence de productions scientifiques par lesquelles tout universitaire correspond et répond à l'appel de la pensée, vient corroborer cette évidence avec l'avènement de *Perspectives Philosophiques*. En ce sens, *Perspectives Philosophiques* n'est ni une revue de plus ni une revue en plus dans l'univers des revues universitaires.

Dans le vaste champ des revues en effet, il n'est pas besoin de faire remarquer que chacune d'elles, à partir de son orientation, « cultive » des aspects précis du divers phénoménal conçu comme ensemble de problèmes dont ladite revue a pour tâche essentielle de débattre. Ce faire particulier proposé en constitue la spécificité. Aussi, *Perspectives Philosophiques*, en son lieu de surgissement comme « autre », envisagée dans le monde en sa totalité, ne se justifie-t-elle pas par le souci d'axer la recherche sur la philosophie pour l'élargir aux sciences humaines ?

Comme le suggère son logo, *perspectives philosophiques* met en relief la posture du penseur ayant les mains croisées, et devant faire face à une préoccupation d'ordre géographique, historique, linguistique, littéraire, philosophique, psychologique, sociologique, etc.

Ces préoccupations si nombreuses, symbolisées par une kyrielle de ramifications s'enchevêtrant les unes les autres, montrent ostensiblement l'effectivité d'une interdisciplinarité, d'un décloisonnement des espaces du savoir, gage d'un progrès certain. Ce décloisonnement qui s'inscrit dans une dynamique infinitiste, est marqué par l'ouverture vers un horizon dégagé, clairsemé, vers une perspective comprise non seulement comme capacité du penseur à aborder, sous plusieurs angles, la complexité des questions, des préoccupations à analyser objectivement, mais aussi comme probables

horizons dans la quête effrénée de la vérité qui se dit faussement au singulier parce que réellement plurielle.

Perspectives Philosophiques est une revue du Département de philosophie de l'Université de Bouaké. Revue numérique en français et en anglais, *Perspectives Philosophiques* est conçue comme un outil de diffusion de la production scientifique en philosophie et en sciences humaines. Cette revue universitaire à comité scientifique international, proposant études et débats philosophiques, se veut par ailleurs, lieu de recherche pour une approche transdisciplinaire, de croisements d'idées afin de favoriser le franchissement des frontières. Autrement dit, elle veut œuvrer à l'ouverture des espaces gnoseologiques et cognitifs en posant des passerelles entre différentes régionalités du savoir. C'est ainsi qu'elle met en dialogue les sciences humaines et la réflexion philosophique et entend garantir un pluralisme de points de vues. La revue publie différents articles, essais, comptes rendus de lecture, textes de référence originaux et inédits.

Le comité de rédaction

**LA SOCIÉTÉ DIGITALE ET LES RACINES
DE LA CYBERCRIMINALITÉ**

Tiéba KARAMOKO

Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire)

RÉSUMÉ :

Le passage de la société de l'information à la société digitale marquée par la croissance ininterrompue de l'intelligence computationnelle ou raison numérique se manifeste sous des traits spécifiques touchant les strates significantes des existences individuelles et collectives. La prolifération des technologies numériques et leurs incidences sur nos capacités de jugement et de décision induisent des comportements témoignant des pleins pouvoirs conférés à l'objet technique et du dessaisissement de l'homme de son humanité. Au nombre des conséquences de ce techno-pouvoir et de cette marginalisation/dé-subjectivation de l'homme, se trouve en bonne place la cybercriminalité qui n'épargne guère les pays africains dans leur élan vers le développement.

Cette contribution, à travers une démarche analytique et critique, livre une compréhension des causes profondes de la cybercriminalité liées à la dialectique de la raison numérique, en indiquant, in fine, que la lutte contre ce fléau, au-delà du sempiternel argument économique et des approches juridico-répressives, exige un accompagnement éthique.

Mots-clés : Afrique, Cybercriminalité, Éthique, Loi, Raison numérique, Société digitale, Technologies numériques, Techno-pouvoir.

ABSTRACT :

The transition, from information society to the digital society, is marked by the uninterrupted growth of computational intelligence or numerical reason, which is visible in specific traits affecting meaningful strata of individual and collective lives. The proliferation of digital technologies and its impact on our judgment skills and decision induced behaviors reflecting the

full powers conferred on the technical object and the dispossession of man of his humanity. Among the consequences of this technological power and marginalization / de-subjection of man is high on cybercrime which hardly protects African countries in their drive towards development.

This contribution, through an analytical and critical approach, delivers an understanding of the root cause of cybercrime related to the dialectic of digital right, indicating, eventually, that the fight against this scourge, beyond the perennial economic argument and legal-repressive approaches, requires an ethical support.

Keywords : Africa, cybercrime, ethics, Law, digital reason, digital society, Digital technologies, technological power.

INTRODUCTION

Après la révolution copernicienne au XVI^e Siècle, la révolution industrielle au XVIII^e siècle, il est possible de parler aujourd'hui de révolution numérique¹. Cette dernière s'opère avec l'avènement de l'informatique, de la numérisation des savoirs, l'avènement et la démocratisation de l'Internet, et surtout aujourd'hui avec l'inflation des appareils numériques portatifs appelés communément les terminaux numériques mobiles qui ouvrent à l'homme, partout où il se trouve, des possibilités inédites en toutes matières et dans tous les domaines, notamment ceux de la société et de l'économie. Du fait de leur caractère actif, interactif, mobile, participatif, les terminaux numériques et le réseau instaurent des médiations qui impactent nos systèmes normatif, expressif et économique.

Par le biais de la mondialisation de la nouvelle économie, l'Afrique n'est pas à l'abri de cette optimisation du pouvoir régenteur des technologies

¹ SADIN, Éric, dans *L'humanité augmentée. L'administration numérique du monde*, Paris, Éditions L'Échappée, 2013, p. 47, attribue la révolution numérique à la technologisation expansive des existences et à l'effectivité d'une forme d'intelligence artificielle toujours croissante. Pierre LÉVY, dans *Cyberculture*, Paris, Éditions Odile Jacob, 1997, pp. 13-14, parle de déluge informationnel, le second déluge après le déluge biblique et qui est porteur de condition nouvelle irréversible à laquelle nos enfants devraient s'adapter en apprenant à nager, à flotter et à « naviguer ».

numériques. En effet, rarement dans l'histoire des pays africains, on ne le note pas assez, des technologies ont autant affecté les données élémentaires de la vie sociale, psychologique et cognitive des plus jeunes et des moins jeunes. La maîtrise des nouveaux outils numériques par les jeunes africains en particulier, leur mobilité numérique devenue quasiment permanente, en peu de mots, leur imprégnation dans le cyberspace² et la cyberculture³, a consacré, à leur insu, leur intégration massive dans la nouvelle société, celle du digital. La société digitale signe le triomphe de la raison numérique dont l'obsession pour l'éphémère, l'immédiateté et la rupture permanente au détriment de la durabilité, de la stabilité et du sens, a favorisé ou accentué de nouvelles formes de délinquance et d'infractions connues sous le vocable de cybercriminalité.

Celle-ci, impliquant de nouvelles attitudes sociales souvent mal perçues et se traduisant très souvent par l'apparition de nouveaux types de crimes et de victimes, par l'émergence de nouveaux phénomènes sociaux, par la prise de précautions sécuritaires spécifiques, exige une intellection plus profonde de ses ressorts enchâssés dans les gestes et les fantasmes liés à l'expansion massive des outils numériques. Dans ce contexte, il importe de savoir si la lutte contre de la cybercriminalité est indissociable de l'effort de compréhension des caractéristiques de la société digitale, au sens où celles-ci façonnent et orientent les comportements vers des buts humainement problématiques. Comment se présentent ces caractéristiques ? De quelle manière impactent-elles nos vies au point de susciter des comportements criminogènes ? À la lumière de ce questionnement, la présente étude part de l'hypothèse que l'appréhension des déterminants de la cybercriminalité, indispensable à son « éradication », n'est possible sans une analyse profonde

² Le cyberspace est la nouvelle sphère communicationnelle formée par l'interconnexion des systèmes informatiques ou des réseaux (Internet). Il comprend les infrastructures numériques, le flux informationnel et l'ensemble des hommes qui l'animent.

³ La cyberculture constitue le versant culturel du cyberspace. Elle renvoie conséquemment à toutes les techniques matérielles et intellectuelles, les pratiques et comportements, les modes de pensée, les valeurs qui sont liés au développement du cyberspace.

des incidences néfastes de la révolution numérique sur nos comportements, nos décisions et nos systèmes de pensées.

Il s'agit d'une réflexion qui s'appuie sur une démarche d'analyse des discours, des techniques et des pratiques numériques, des outils théoriques et pratiques de lutte contre la cybercriminalité, en insistant particulièrement sur une approche critique qui part d'un exposé préalable des facteurs explicatifs communs de la cybercriminalité (1), analyse ensuite le tournant de la cybercriminalité à la lumière des caractéristiques de la société digitale ou de la raison numérique (2), et enfin, examine la nécessité d'un accompagnement éthique de la technologisation inéluctable des sociétés contemporaines en général, et celles africaines en particulier(3).

I- LA CYBERCRIMINALITÉ AU PRISME DU « DÉJÀ-LÀ »

L'entreprise de réflexion qui prend la cybercriminalité pour objet n'a rien d'inaugural, car des études touchant à sa définition et à sa description abondent⁴. Mais, ces approches mettent très souvent en avant, et à juste titre, les raisons socio-économiques qui sous-tendent le phénomène. Le regard critique que nous posons ici sur la cybercriminalité et qui cible le terreau qui la fertilise, à savoir la société digitale, ne peut révéler toute sa pertinence qu'à la lumière de ce « déjà-là », entendu comme le corpus explicatif déjà existant.

1- Dans les interstices du mot

Le vocable Cybercriminalité est lisible par décomposition de ses matières signifiantes que sont « cyber » et « criminalité ». Le préfixe « cyber » renvoie au domaine de l'informatique. Le suffixe « criminalité » désigne un ensemble d'actes criminels commis sur une période donnée par un groupe donné ou le caractère criminel d'un acte. Sa racine « crime » signifie un acte répréhensible commis à l'encontre de la société. La loi en fait une infraction passible de la

⁴ Par exemple, cette étude de TASSO Boni Florent, « *La cybercriminalité au Bénin : une étude sociologique à partir des usages intelligents des technologies de l'information et de la communication* », *Les Enjeux de l'Information et de la Communication*, n°15/2B, 2014, p. 35 à 42, consulté le mercredi 19 août 2015, [en ligne] URL : <http://lesenjeux.u-grenoble3.fr/2014-supplementB/03-Tasso/index.html>.

peine privative de liberté perpétuelle ou supérieure à 10 ans⁵. Ainsi, la cybercriminalité apparaît comme l'ensemble des infractions pénales commises via les réseaux informatiques, notamment sur le réseau internet. C'est une forme de criminalité utilisant l'ordinateur ou tout autre terminal (tablette informatique, téléphone portable avec application WiFi, Smartphone) comme cible ou comme moyen pour commettre un crime conventionnel ou particulier. Lorsque la cybercriminalité cible un système informatique, les infractions sont généralement la cyber-attaque ou l'espionnage informatique : vol, falsification ou destruction de données. Quand elle l'utilise comme moyen, les infractions se rapportent très souvent au vol d'identité, à la fraude à la carte de crédit, au détournement de fonds, à l'escroquerie, à l'arnaque, à la diffusion des données illégales ou la diffusion illégale de données : l'atteinte à la confidentialité ou à la vie privée, les atteintes au contenu ou aux propriétés intellectuelles.

En somme, le cybercriminel utilise un moyen : le système informatique. Il exerce sur un territoire : le cyberspace, il s'est fortement imprégné d'une culture : la cyberculture. Le nerf de la cybercriminalité ce sont donc les Technologies numériques dont la portée économique⁶ et sociale sert très souvent d'assise argumentative pour expliquer le phénomène de la cybercriminalité.

2- Le primat de l'argument socio-économique

De façon générale, le premier facteur explicatif de la cybercriminalité avancé est la défiance des systèmes informatiques aux fins de mettre en évidence leurs failles et de montrer le génie informatique du cybercriminel⁷. Mais, en Afrique, plus particulièrement au Nigéria, en Côte d'Ivoire ou au Bénin, la cybercriminalité est motivée par plusieurs raisons que Pansier et

⁵ Cf. l'article 3 du code pénal ivoirien.

⁶ OSSAMA, François, *Les nouvelles technologies de l'information. Enjeux pour l'Afrique subsaharienne*, Paris, L'Harmattan, 2001, Coll. Études africaines, p. 194. Pour lui, les opportunités de commerce créées par la révolution numérique favorisent des mutations profondes dans le commerce international.

⁷ Cf. Affaires Snowden et Sony. Au-delà de leurs enjeux politico-économiques et stratégiques, ces « attaques » relèvent de la défiance de systèmes informatiques dits très sécurisés, en l'occurrence ceux de la NSA et de Sony.

Jež⁸ résumait à quatre. Pour eux, en plus de la volonté d'accéder à certaines connaissances par la défiance de systèmes informatiques dits sécurisés, les cybercriminels sont attirés aussi par l'appât du gain (facile), la vengeance à l'égard, non seulement de l'organisation sociale locale qu'ils trouvent injuste, mais surtout à celui des puissances coloniales qu'ils estiment les avoir assez spoliés. La quatrième raison évoquée par Pansier et Jez est le besoin d'autodéfense dans une société réelle ou virtuelle souvent impitoyable. En plus de ces raisons, il convient de noter l'influence de certains mouvements de jeunesse comme le mouvement *boucancier*⁹ encore appelé *jet set* ou *les brouteurs* en Côte d'Ivoire ou celui des *gays mans*¹⁰ au Bénin. L'absence de modèles sociaux et de repères moraux pour la jeunesse, le laxisme voire la complicité des forces répressives¹¹, le manque d'emplois des jeunes et la paupérisation progressive des masses¹² interviennent pour une large part dans l'entrée des jeunes dans le monde cybercriminel.

Il n'est pas nécessaire de revenir sur leur mode opératoire. L'étude détaillée réalisée par Tasso sur la cybercriminalité au Bénin est, à ce propos, illustrative. Toutefois, il est utile de noter que les cybercriminels prennent généralement pour cibles des occidentaux relativement fortunés et naïfs en mal de sensations fortes et d'exotisme. Ce ciblage particulier rentre dans le cadre de ce que les artistes zouglo ont appelé en Côte d'Ivoire le remboursement de la dette coloniale, conférant ainsi une certaine légitimité sociale au cybercriminel. Ce qui

⁸ PANSIER Frédéric-Jérôme ; JEZ, Emmanuel, *La cybercriminalité sur Internet*, Paris, PUF, 2000, p. 127.

⁹ Ce mouvement est initié dans les années 2000 par un groupe de jeunes ivoiriens vivant à Paris et se faisant appeler la *jet set*. « Faire le boucan », c'est dépenser de l'argent sans compter, vivre dangereusement. Usher Aliman, raconte l'histoire de ce mouvement et la vie de son représentant le plus célèbre, Doug Saga, mort à Ouagadougou le 12 octobre 2006, dans son livre : *Doug Saga ou l'histoire interdite du coupé-décalé. Un destin fracassé*, Abidjan, les classiques ivoiriens, 2013.

¹⁰ Nom donné aux cybercriminels au Bénin.

¹¹ Le film « brouteur.com », diffusé les samedis en milieu de matinée sur RTI 1, chaîne généraliste de Côte d'Ivoire, donne de précieux enseignements sur ce sujet.

¹² Le site de RFI : <http://www.rfi.fr/mfi/20140124-afrique-chomage-jeunes-dramane-haidara-oit-onu/> indique qu'une étude de la banque mondiale révèle qu'environ 30% des jeunes d'Afrique du nord sont au chômage. Cette situation concerne 20 à 25% des jeunes de l'Afrique subsaharienne et même de l'Afrique du sud. Selon toujours la banque mondiale : <http://donnees.banquemondiale.org/theme/pauvrete.en> 2011, pour un taux mondial de pauvreté s'élevant à 14,5%, 46, 8% de la population de l'Afrique subsaharienne vivait avec moins de 1,25 \$ par jour.

nous permet de dire, comme le note d'ailleurs Tasso dans son étude, que la motivation principale de la cybercriminalité est d'ordre socio-économique. Les jeunes s'adonnent aux déviances informatiques pour accéder à une certaine reconnaissance sociale, mais également parce qu'elles constituent pour eux « une opportunité pour améliorer leurs conditions de vie et une issue au chômage »¹³. Mais, au-delà de ces ritournelles, la vraie question demeure celle du rapport réel entre la cybercriminalité et les dispositions structuro-fonctionnelles des technologies numériques. Il semble avoir un lien entre les pratiques numériques déviantes et les dispositions mentales induites par les caractères spécifiques du monde numérique.

II- LA CYBERCRIMINALITÉ À LA LUMIÈRE DE LA SOCIÉTÉ DIGITALE

La société digitale pour nous n'est pas la société du tout-numérique¹⁴. Elle exprime une disposition d'esprit, le triomphe de la raison numérique consistant à privilégier, en toutes circonstances, la solution numérique. Dans ce contexte, elle peut prétendre à l'universel et ses caractéristiques ainsi que son incidence sur les pratiques individuelles et collectives, plus précisément ici, la cybercriminalité, sont notables.

1- Les caractéristiques de la société digitale

La société digitale, qui est une radicalisation de la société de l'information, se distingue par des traits spécifiques dont les principaux sont la portabilité, la mobilité, le zapping et le techno-pouvoir.

La portabilité est liée à la base à la miniaturisation des données, c'est-à-dire la compression d'une grande quantité d'informations sur une surface très réduite (puce électronique par exemple). Cette prouesse technologique n'impacte pas seulement la configuration des composants informatiques, elle modifie considérablement l'envergure des outils numériques (les ordinateurs et les téléphones). Les innovations numériques portent de plus en plus sur des

¹³ TASSO, Boni Florent, « *La cybercriminalité au Bénin : une étude sociologique à partir des usages intelligents des technologies de l'information et de la communication* », Op. cit.

¹⁴ Sinon, elle n'aurait pas de sens dans le contexte africain où l'hypoconnexion est encore significative et le niveau de production numérique presque inexistant.

ensembles intégrés (« All-in-one » : « Tout en un ») aussi bien au niveau des équipements que des terminaux numériques. Avec les iPhones, les iPad, les Smartphones, les systèmes Android intégrés, les ordinateurs sont aujourd'hui dans nos mains, dans nos poches, dans nos sacs, dans nos véhicules, dans nos avions en tant que technologies embarqués. Ce tableau révélateur de l'attitude technologique postmoderne qu'est la portabilité dont Sony, avec son « walkman », constitue un pionnier va favoriser la libre combinaison de plus plusieurs gestes à l'utilisation d'une technologie numérique sans attache jusque-là nécessaire à un ensemble fixe¹⁵. La portabilité est non seulement synonyme de réduction physique des objets numériques, mais aussi et surtout d'individualisation dans l'utilisation des technologies numériques, de libération du corps des contraintes de la fixité et de la rigidité des ensembles techniques, c'est-à-dire de mobilité des utilisateurs.

La mobilité dans le monde numérique est effective grâce au dynamisme communicationnel qu'instaure Internet et qui amplifie la médiation technique entre le symbolique et l'individu ou le corps social. Il contribue fortement à faire de l'environnement artificiel du cyberspace le milieu de vie réel de l'homme. Comme le souligne Ellul, « La technique est en fait le milieu de l'homme. (...) Il ne vit plus au contact avec les réalités de la terre et de l'eau mais avec celles des instruments et objets qui forment la totalité de son environnement »¹⁶. La mise au second plan de l'environnement naturel de l'homme au profit du cyberspace se réalise conjointement au dépassement de la mobilité mécanique par la mobilité numérique. La mobilité mécanique est la mobilité naturelle souvent accrue par certains dispositifs mécaniques tels que les moyens de transport classiques, mais encore soumise aux contraintes sociales, temporelles et spatiales. Quant à la mobilité numérique, elle traduit une radicalité de la liberté de l'individu par l'accroissement extraordinaire de son rayon d'autonomie. La portabilité induite par le téléphone portable et la permanence du réseau donnent lieu à un contexte de « communication ubiquitaire, (...) favorisant de nouvelles pratiques relationnelles indifférentes à

¹⁵ SADIN, Éric, *L'humanité augmentée. L'administration numérique du monde*, Op. cit., p. 54.

¹⁶ ELLUL, Jacques, *Le système technique*, Paris, Le Cherche midi, 2004, p. 49.

la sacralité du foyer ou du bureau, concédant virtuellement à chaque être un rayon d'autonomie encore accru, par son aptitude à être indéfiniment relié par la parole aux autres »¹⁷. En libérant profondément la parole et le corps, en connectant constamment les individus entre eux, les individus et le corps social, le monde numérique configure un environnement dynamique et libre dont le zapping est une modalité.

Éric de Ficquelmont, dans son ouvrage *Zapping Connection*¹⁸, souligne avec justesse que le zapping est devenu une attitude incontournable de l'ère numérique. Il montre comment des gestes simples comme tenir une télécommande et passer en revue des programmes de télévisions pouvaient témoigner à la fois une grande liberté face à la dictature des programmes et des publicités, mais aussi un facteur de dilution de certaines valeurs sociales comme la durabilité et la stabilité et certaines des facultés humaines comme l'attention et la concentration. Bernard Stiegler est particulièrement attentif à cette dispersion de l'attention dans la société digitale : « *L'attention qui est la condition de la philia, cette attention qui se forme, et qui a toujours affaire avec l'éducation, dont l'enseignement n'est qu'une composante, est aujourd'hui non seulement menacée, mais littéralement déformée* »¹⁹. C'est dire que la frontière entre le zapping numérique et le zapping social est mince.

Si nos gestes numériques sont déterminants dans la formation de nos attitudes sociales dans une société où règne la raison numérique, il faut craindre une emprise réelle de la machine sur l'homme. « Les technologies numériques ne déterminent pas seulement le quotidien, jusqu'au « style de vie » même, mais ordonne le cadre de la perception et de l'action humaine via les objets et les systèmes élaborés par le techno-pouvoir »²⁰. La conséquence d'un tel techno-pouvoir est la marginalisation, à court terme, de l'homme des

¹⁷ SADIN, Éric, *L'humanité augmentée. L'administration numérique du monde*, Op. cit., p. 57.

¹⁸ Éric de FICQUELMONT, *Zapping Connection*, Paris, Timée, 2011.

¹⁹ STIEGLER, Bernard, *Technologie de contrôle de l'attention : du psychopouvoir à la noopolitique*, In Pierre Antoine CHARDEL et Gabriel ROCKILL (Sous la dir. de), *Technologie de contrôle dans la mondialisation : Enjeux politiques, éthiques et esthétiques*, Paris, Éditions KIMÉ, 2009, pp. 107-118.

²⁰ Éric SADIN, *La vie algorithmique. Critique de la raison numérique*, Paris, Éditions L'Échappée, 2015, p. 199.

processus décisionnels devant garantir ses orientations axiologiques ou son inaliénable humanité. Et c'est justement cette possibilité qui fonde l'argument d'une dialectique de la raison numérique révélant comment la société digitale contient déjà les germes de la cybercriminalité.

2- Dialectique de la raison numérique et cybercriminalité

Il s'agit maintenant de montrer le lien entre les caractéristiques de la raison numérique et le déploiement de la cybercriminalité. Mais le fondement d'une telle démarche est avant tout philosophique car il est, nous semble-t-il, de la dialectique du numérique comme de la dialectique de la raison décrite par Horkheimer et Adorno.

La dialectique de la raison commence par cette affirmation poignante : « De tout temps, l'*Aufklärung*, au sens le plus large de pensée en progrès, a eu pour but de libérer les hommes de la peur et de les rendre souverains. Mais la terre, entièrement « éclairée », resplendit sous le signe des calamités triomphant partout »²¹. Dans ce qui sonne comme le procès du progrès tel que conçu par le rationalisme moderne, Horkheimer et Adorno essaient de comprendre comment ce rationalisme a pu déboucher sur des logiques irrationnelles de domination de l'homme et de la nature. Ils estiment que le renversement de l'idéal de libération des Lumières en son contraire n'a été possible qu'avec l'instrumentalisation de la raison ; une raison instrumentale, forme désincarnée de la raison pensante est capable désormais de servir toutes les fins, même les plus exécrables.

Sans tomber dans une comparaison excessive, il est possible, nous semble-t-il, d'observer la même dynamique involutive dans le mouvement général de développement des technologies numériques, surtout dans ses accointances avec l'environnement du crime en Afrique et ailleurs dans le monde. Comme avec l'*Aufklärung* dont la révolution numérique est héritière, l'exigence à l'origine de l'informatique, et donc de la fabrication des

²¹ HORKHEIMER, Max; ADORNO, Theodor Wiesengrund, *La dialectique de la raison*, Paris, Gallimard, 1974, traduit de l'allemand par Éliane Kaufholz.

ordinateurs et de tous les appareils numériques actuels, était de « produire des dispositifs non plus productifs de biens, mais conçus pour excéder nos facultés mentales de calcul et de mémorisation, grâce à des procédures harmonisées et efficaces de codification, de classement et de conservation des informations »²². La conception et le développement informatiques répondaient au souci d'élaborer des substituts cognitifs supérieurs, une sorte d'extension cognitive externe rendant surhumaines les mesures et les vitesses d'exécution des tâches. L'atteinte de cet objectif majeur par l'humanité ne souffre d'aucune contestation, mais elle s'est faite au prix d'une régression. Le dédoublement de l'espace de vie de l'homme, l'efficacité des moyens technologiques d'information et de communication dont il dispose désormais et les possibilités infinies que lui offrent ces moyens, ont fait naître une forme de criminalité informatique connue sous le nom de cybercriminalité. Elle reprend l'exigence au départ de l'informatique, mais en l'inversant ; s'inscrivant du coup dans la logique de ce que Horkheimer et Adorno ont appelé l'autodestruction de la raison.

Pour nous, il y a un lien entre cette nouvelle forme de criminalité et les caractéristiques de la société digitales que sont la mobilité, la portabilité, la société du zapping et le techno-pouvoir. Cela pose bien un problème, celui du lien entre les technologies numériques et les usages. À en croire Bruno Marzloff dans son entretien avec Francis Demoz, il faut admettre définitivement pour vrai que ce sont les usages qui déterminent les offres numériques²³. Si une telle logique est indiscutable dans le domaine du travail où les travailleurs plébiscitent les outils technologiques adaptés à leur performance et à leurs objectifs, il est difficile de l'admettre dans le cas de la cybercriminalité. Les cybercriminels trouvent des situations technologiques favorables qu'ils détournent et exploitent en leur faveur. Mieux, ces situations, en elles-mêmes, semblent constituer des adjuvants naturels pour les cybercriminels tellement les attitudes qu'elles impliquent cadrent bien avec l'activité criminelle. C'est le cas pour la société digitale. La mobilité numérique

²² SADIN, Éric, *L'humanité augmentée. L'administration numérique du monde*, Op. cit., p. 48.

²³ DEMOZ, Francis, *Les défis du futur. Regards croisés sur nos mutations industrielles*, Paris, Nouveau monde Éditions, 2013, p. 115.

produite par la portabilité des appareils numériques et leur connectivité permanente au réseau Internet n'est pas sans rapport avec le caractère furtif et dissimulateur de l'esprit criminel. Le don d'ubiquité que favorisent les terminaux numériques et le réseau fructifie le mensonge et le vol. En cela, les technologies numériques ne sont pas étrangères à nos attitudes sociétales, qu'elles soient répréhensibles ou non. En effet, « contrairement à un râteau, un stylo, ou encore un marteau piqueur, une technologie numérique est programmée. Cela signifie qu'elle incorpore des instructions qui ne sont pas seulement destinées à l'usage qu'on en fait, mais qui sont également utilisées par elle-même. (...) La suite logique est que ce sont les technologies numériques elles-mêmes qui finiront par façonner notre monde et la manière dont il fonctionne »²⁴. Il ne faut pas situer cette incidence dans le future, elle est déjà présente sous la forme d'un techno-pouvoir. Cela signifie, sans dédouaner le cybercriminel de sa responsabilité sociétale, qu'il est en réalité un homme configuré, mais qui a appris, comme le souligne Rushkoff, à utiliser ses données de programmation par lui-même et pour lui-même.

En outre, le monde du zapping ne peut que produire du crime, car il a détourné l'attention de l'homme de ce qui est durable, stable au profit de l'instable et de l'éphémère. La conséquence aux plans social et éthique, c'est la modification des comportements, le court-circuitage de nos systèmes de pensée et la mise en péril de notre sens critique. Le zapping numérique devenu zapping social a conduit à l'obsession de l'immédiateté ; ce qui n'est pas sans rappeler l'obsession de l'argent rapide chez le *brouteur* ou le *boucancier* en Côte d'Ivoire et le *gay-man* au Bénin. Avec le zapping comme avec le broutage, on n'a pas le temps de méditer ou de réfléchir. « Confrontés à un avenir en réseau qui semble favoriser la distraction à la concentration, l'automatisation à la réflexion, et l'opposition à l'empathie, il est temps d'appuyer sur la touche « pause » pour se demander ce que tout cela signifie pour l'avenir de nos emplois, de nos vies et même de notre espèce »²⁵. Telle est

²⁴ RUSHKOFF, Douglas, *Les 10 commandements de l'ère numérique*, Paris, FYP ÉDITIONS, 2012, traduction de Cyril Fiévet, p. 8.

²⁵ RUSHKOFF, Douglas, *Les 10 commandements de l'ère numérique*, Op. cit., p. 11.

l'exigence éthique liée la dialectique de la raison numérique dont la cybercriminalité est un corollaire.

III- RACCOURCI JURIDIQUE ET PERSPECTIVE ÉTHIQUE

La question de la cybercriminalité, qu'elle prenne sa source dans des facteurs socio-économiques ou technologiques, soulève toujours le problème du sujet, de l'homme dont la sécurité est liée à celle du réseau. Au point qu'on ne peut aborder la perspective de sa résolution sans évoquer le droit. Mais, en le faisant ici, c'est pour affirmer son insuffisance et envisager la voie de l'éthique comme solution durable.

1- Raccourci juridique

Tant qu'on enracine la cybercriminalité dans l'économie, il y a de forte chance que le droit apparaisse comme la panacée eu égard aux énormes pertes qu'elle fait subir à l'économie mondiale. M. Hamadoun Touré, Directeur de l'Union Internationale de Communication (UIT), révèle à l'ouverture du forum panafricain sur les meilleurs pratiques dans le domaine des TIC, tenu à Ouagadougou en 2013, que la cybercriminalité fait perdre à l'économie mondiale par an, 100 milliards de dollars.

À l'échelle des États africains, de gros efforts ont été consentis, en partenariat avec les grandes entreprises de téléphonie mobile²⁶, pour vulgariser les TIC et permettre aux différentes couches sociales, aux différents secteurs d'activités, aux écoles et universités, à l'administration publique et privée de s'approprier cet outil de développement. Si rien n'est fait, les pratiques délinquantes liées aux technologies numériques risquent de rendre inutiles ces investissements. C'est pourquoi, tout naturellement, la réaction

²⁶ C'est dans ce cadre que MTN et France télécom ont tous deux investi en 2012 plus d'un milliard de dollars dans deux nouveaux projets de câbles sous-marins en vue de la bande passante disponible, c'est-à-dire renforcer considérablement la capacité des pays ouest africains à échanger des informations avec le reste du monde sur la toile. Il s'agit du projet WACS (West Africa Cable System) pour MTN (700 millions de dollars) et ACE (AfricaCoast to Europe) pour France télécom (600 millions de dollars) devant raccorder une bonne partie des pays situés au bord de l'océan atlantique. <http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJA20120203171025/>

des États a tout de suite été de réprimer les cybercrimes avec tout un arsenal législatif et répressif. À cet effet, les pouvoirs publics des pays de la CEDEAO se sont sérieusement investis en matière d'harmonisation des moyens juridiques de lutte contre la cybercriminalité²⁷ et de renforcement des capacités dans les rangs des forces répressives.

Mais force est de reconnaître que « la cybercriminalité est un nouveau milieu dans lequel les dissymétries entre les attaquants et les défenseurs sont très fortes »²⁸. Si cette vérité est valable pour tous les pays, elle l'est plus pour les pays africains devenus des paradis pénal pour cyberdélinquants à cause de l'absence de dispositifs efficaces de lutte contre le phénomène de la cybercriminalité²⁹. Les dispositions juridiques parcellaires et les actions répressives ponctuelles sont limitées face à l'ingéniosité des « attaquants » et aux énormes possibilités que leur offre le cyberspace. La réalité sociale, du moins dans ce qu'elle de plus visible, nous montre que le digital est, aujourd'hui, la chose la mieux partagée. Cette démocratisation du numérique va souvent de pair avec la recherche d'une plus grande maîtrise des outils numériques, notamment par ceux des utilisateurs qui y voient des opportunités de détournement/contournement des normes sociales. Ajoutée à cela, la nature extra ou transterritoriale du cybercrime concourt certainement à l'insuffisance des moyens juridiques de lutte contre la cybercriminalité, faute d'un cadre juridique harmonisé et fonctionnel au plan international. Il est donc nécessaire d'initier une approche pluri et transdisciplinaire, car il ne faut pas perdre de vue que la cybercriminalité, au-delà de ses conséquences économiques graves causant la ruine de certaines entreprises et la détérioration de l'environnement des affaires, a une incidence dégradante sur la perception que l'homme a de ses valeurs fondatrices manifestées dans les droits humains et de son avenir en général. Aussi, la question de l'éthique et

²⁷ Par exemple, l'atelier d'Abidjan, Côte d'Ivoire, du 20 au 22 février 2013.

²⁸ DEMOZ, François, *Les défis du futur. Regards croisés sur nos mutations industrielles*, 140.

²⁹ ABDOULLAH, Cisse, (coord.), *Exploration sur la cybercriminalité et la sécurité en Afrique : État des lieux et priorités de recherche, Synthèse des rapports nationaux*, CRDI, 2011, p. 14.

de l'éducation doit-elle être au cœur de la compréhension et de la lutte contre la cybercriminalité en Afrique et dans le monde.

2- Perspective éthique

Les nouvelles pratiques numériques des jeunes d'Abidjan, de Lagos, de Ouagadougou, de Lomé, de Cotonou, de Dakar, de Bamako, etc. appellent, au-delà de la répression juridique, un accompagnement éthique, éducationnel d'envergure et un enracinement culturel. La loi est nécessaire, mais pas suffisante. Il ne s'agit pas seulement d'emprisonner les brouteurs qui sont majoritairement des jeunes au chômage, ou tout simplement de sensibiliser en aval les usagers du Net sur les astuces pour éviter les arnaques, mais bien de faire en sorte, qu'en amont, il n'y ait pas d'arnaqueurs. C'est en enseignant les vertus de probité, du refus des gains faciles et du respect de l'autre et de ses biens aux jeunes d'aujourd'hui, usagers des TIC de demain, dans le cadre idéal de l'éthique de la discussion³⁰ ou d'une éthique partagée³¹, que nous donnerons toutes les chances de gagner le combat d'un cyberspace sécurisé et assaini. Comme le souligne si bien Rushkoff, « en apprenant la différence entre partager et voler, nous pouvons promouvoir l'ouverture sans succomber à l'égoïsme »³².

La compréhension exacte de cette pensée profonde de Rushkoff sera biaisée si on ne la rattache pas aux causes profondes qui conduisent à la confusion entre le partage et le vol, entre l'ouverture et l'égoïsme. En effet, la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme³³, en son article 15, insiste sur la nécessité du partage des bienfaits du progrès technoscientifique, en particulier avec les pays en développement. L'affirmation de cette nécessité fait suite au constat que le savoir technoscientifique est devenu le facteur le plus important de production de richesse, mais que cette richesse est inégalement répartie. Cela signifie

³⁰ Cadre de discussion démocratique dénué de toute contrainte et inégalité promu par Jürgen Habermas.

³¹ SOMERVILLE, Margaret, *L'imagination éthique. À la recherche d'une éthique partagée*, Montréal, Liber, 2009, traduit de l'anglais par RACHEL martinez.

³² RUSHKOFF, Douglas, *Les 10 commandements de l'ère numérique*, Op. cit., p. 135.

³³ Adoptée par acclamation le 19 octobre 2005 par la 33^e session de la Conférence générale de l'UNESCO.

qu'une partie importante des bienfaits des technosciences devant contribuer à l'avènement d'un monde plus équitable, prospère et viable, perpétue en réalité une inégalité criarde entre les pays, les régions et les groupes sociaux. Les attitudes cybercriminogènes étant souvent des comportements défensifs et revanchards contre le système qui les produit, notamment dans les pays en développement, il est nécessaire de parvenir à une société conviviale³⁴ où la maturité numérique rime avec partage. Le partage est, au plan éthique, un humanisme dans la mesure où il présuppose le respect de la dignité de la personne. Le partage est aussi la révélation d'une prise de conscience, celle consistant à comprendre que toute existence, même technicisée, est nécessairement ouverture à l'autre. L'autre, non pas au sens absolu et abject de « marché » ou de volonté à manipuler, mais tout simplement perçu comme condition de mon exister. Il faut résolument s'engager dans la perspective d'Éric Sadin visant à formaliser une éthique du numérique ou de la techné contemporaine³⁵. Celle-ci se décline en trois volets. Le premier consiste en la sauvegarde des valeurs jugées fondamentales et ayant une pertinence transhistorique et transculturelle comme les droits de l'homme. Le deuxième concerne le maintien permanent de l'objectif primordial de l'épanouissement de l'homme. Et enfin, le troisième et dernier volet insiste sur la jonction à établir entre le politique et l'éthique afin de mettre à l'abri des intérêts privés certains domaines clés que les collectivités humaines ont en partage. En somme, « c'est tout une philosophie éducative fondée sur une compréhension active des phénomènes qui doit être encouragée : « le fait d'être conscient de la manière dont les interfaces, les outils et les programmes influencent notre comportement est si précieux »³⁶. Fondamentalement, il faut re-cultiver l'attention de la jeunesse vers des programmes à la fois pédagogiques et technologiques qui les maintiennent dans l'intimité des valeurs essentielles qui fondent notre humanité, « sinon, nous vivrions dans un monde où la

³⁴ ILLICH, Ivan, *La convivialité*, Paris, Seuil, 1973.

³⁵ SADIN, Éric, *La vie algorithmique. Critique de la raison numérique*, chapitre VII.

³⁶ SADIN, Éric, *La vie algorithmique. Critique de la raison numérique*, Op. cit., p. 230.

majorité d'entre nous ne voudrait pas vivre »³⁷. Tel doit être le substrat éthique et fonctionnel de la nouvelle société digitale.

CONCLUSION

Le rapport entre les technologies numériques et la cybercriminalité ne réside pas uniquement dans les attraits et les opportunités de l'économie numérique, il apparaît fondamentalement dans les modalités structurelles et fonctionnelles des innovations numériques. « Les technologies numériques représentent aujourd'hui la « *res la plus publica* de toutes les *respublicae* par leur pouvoir de gouvernementalité sans cesse croissant exercé sur le cours individuel et collectif des existences³⁸ ». Pour cela, tout combat contre la cybercriminalité doit intégrer cette causalité substantielle entre elle et les technologies numériques. Les pouvoirs publics en Afrique et ailleurs utilisent les premiers moyens dont ils disposent pour stopper le phénomène ou atténuer ses incidences négatives sur la société et sa dynamique de développement. Ils mobilisent la loi et mettent sur pied des unités spécialisées de lutte contre la cybercriminalité³⁹. Mais cette option a montré ses limites à cause de la nature ou de la complexité des infractions commises dans le cyberspace. Le combat contre la cybercriminalité va plus loin que la mise en vigueur d'une loi, la mobilisation de forces répressives ou la description chiffrée du phénomène. Il implique fondamentalement un éveil permanent qui va au-delà de simples conseils techniques d'usage. Il doit se comprendre au double plan éthico-éducatif et technologique comme une éducation permanente au respect des personnes et de leurs biens et comme l'exigence d'une compréhension constructive de la dialectique de la raison numérique, c'est-à-dire du double usage des innovations technologiques.

³⁷ SOMERVILLE, Margaret, *L'imagination éthique. À la recherche d'une éthique partagée*, Op. cit., p. 151.

³⁸ SADIN, Éric, *La vie algorithmique. Critique de la raison numérique*, p. 225.

³⁹ La création en Côte d'Ivoire de la Plate-forme de Lutte contre la Cybercriminalité et de la Direction de l'Informatique et des Traces Technologiques témoigne de cette volonté politique de recadrer réglementairement les pratiques numériques déviantes.

BIBLIOGRAPHIE

1.- Ouvrages et articles

ABDOULLAH, Cissé, (coord.), *Exploration sur la cybercriminalité et la sécurité en Afrique : État des lieux et priorités de recherche, Synthèse des rapports nationaux*, CRDI, 2011.

ALIMAN, Usher, *Doug Saga ou l'histoire interdite du coupé-décalé. Un destin fracassé*, Abidjan, les classiques ivoiriens, 2013.

De FICGUELMONT, Éric, *Zapping Connection*, Paris, Timée, 2011.

DEMOZ, François, *Les défis du futur. Regards croisés sur nos mutations industrielles*, Paris, Nouveau monde Éditions, 2013.

DESCARTES, René, *Discours de la méthode*, Paris, Librairie Générale de France, 2000, sixième partie, coll. Les Classiques de la Philosophie, Introduction, dossier et notes par Denis Moreau.

ELLUL, Jacques, *Le système technicien*, Paris, Le Cherche midi, 2004.

FAUCHEUX, Sylvie et al, *T.I.C. et développement durable. Les conditions du succès*, Bruxelles, De Boeck Université, 2010.

HABERMAS, Jürgen, *De l'éthique de la discussion*, Paris, Cerf, 1992, traduit par M. Hunyadi.

HORKHEIMER, Max; ADORNO, Théodor Wiesengrund, *La dialectique de la raison*, Paris, Gallimard, 1974, traduit de l'allemand par Éliane Kaufholz.

ILLICH Ivan, *La convivialité*, Paris, Seuil, 1973.

KARAMOKO, Tiéba, *La démocratie numérique : l'Afrique entre doute et espoir*, in *Repères*, Revue scientifique de l'Université de Bouaké, Philosophie et Sciences humaines, Bouaké, Côte d'Ivoire, Vol.1-n°1, 2010.

LÉVY, Pierre, *Cyberculture*, Paris, Éditions Odile Jacob, 1997.

OSSAMA, François, *Les nouvelles technologies de l'information. Enjeux pour l'Afrique subsaharienne*, Paris, L'Harmattan, 2001, Coll. Études africaines.

PANSIER Frédéric-Jérôme; JEZ, Emmanuel, *La cybercriminalité sur Internet*, Paris, PUF, 2000.

RUSHKOFF, Douglas, *Les 10 commandements de l'ère numérique*, Paris, FYP ÉDITIONS, 2012, traduction de Cyril Fiévet.

SADIN, Éric, *La vie algorithmique. Critique de la raison numérique*, Paris, Éditions L'Échappée, 2015.

SADIN, Éric, *L'humanité augmentée. L'administration numérique du monde*, Paris, Éditions L'Échappée, 2013.

SOMERVILLE, Margaret, *L'imagination éthique. À la recherche d'une éthique partagée*, Montréal, Liber, 2009, traduit de l'anglais par RACHEL Martinez.

STIEGLER, Bernard, *Technologie de contrôle de l'attention : du psychopouvoir à la noopolitique*, In Pierre Antoine CHARDEL et Gabriel ROCKILL (Sous la dir. de), *Technologie de contrôle dans la mondialisation : Enjeux politiques, éthiques et esthétiques*, Paris, Éditions KIMÉ, 2009.

TASSO, Boni Florent, « *La cybercriminalité au Bénin : une étude sociologique à partir des usages intelligents des technologies de l'information et de la communication* », *Les Enjeux de l'Information et de la Communication*, n°15/2B, 2014, (en ligne) : <http://lesenjeux.u-grenoble3.fr/2014-supplementB/03-Tasso/index.html>.

2.- Instruments juridiques de lutte contre la cybercriminalité

- La convention sur la cybercriminalité, Budapest, le 23 novembre 2001.
- Le code pénal ivoirien.
- La Loi N° 2013-451 du 19 juin 2013 de la République de Côte d'Ivoire, relative à la lutte contre la cybercriminalité.